



Achat immobilier-date limite obtention prêt

Par Justine9

Bonjour,
Est ce grave si on dépasse la date limite pour avoir son pret immobilier indiqué dans le contrat de vente ?le contrat de prêt est parti au service édition et ne devrait pu tarder (mais service réduit dû au vacances d été).
Et je crains que cela dépasse le délai de quelques jours.
Quels sont les conséquences ?Merci,Justine

Par yapasdequoi

Bonjour,
Il faut relire le compromis pour savoir exactement les conséquences du dépassement de date.
Habituellement la clause suspensive impose une date limite pour le dépôt de la demande de prêt afin de pouvoir vous rétracter en cas de refus.
Mais vous ne semblez pas inquiet.
Il faut maintenant prévoir avec le notaire et les vendeurs une date de signature qui tienne compte de la date prévisionnelle de l'offre de crédit, plus 11 jours de délai de réflexion, plus quelques jours pour débloquer les fonds et les verser au notaire.